

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 18 juin 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 18 juin 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 11 juin 2024

Date de l'affichage : 11 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LE ROUX Thierry (pouvoir à Eric CHRISTMANN), GOUNON Lauriane (pouvoir à Florent PASCAL), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, AYGLON Philippe,

Participaient à la réunion : François COULANGE (Maire de PAYZAC), Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Agnès AUDIBERT, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Eric CHRISTMANN

**Objet : Cession du réservoir désaffecté des Armas à la commune des Vans
CS202406008**

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour Mr le Président demande à l'assemblée de l'ajouter ce qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le réservoir des Armas est désaffecté depuis de nombreuses années.

Le SISPEC est sollicité par une association des habitants du quartier des Armas pour l'utiliser comme lieu de stockage.

Ce bâtiment propriété du SISPEC se trouve implanté sur une parcelle appartenant à la commune des Vans (A 030).

Le Président propose de céder ce bâtiment à la commune des Vans pour l'euro symbolique qui ne donnera pas lieu à paiement et d'inscrire une servitude de passage de canalisation sur la parcelle.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition du Président telle que présentée, dit que l'acte sera rédigé en la forme administrative par les services du SISPEC, autorise le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents se rapportant à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.



The image shows a blue ink signature of Jean-Marc MICHEL over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN CEVENNES' around the perimeter, and 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL S.I.S.P.E.C.' in the center.